ACADÉMIE DE LYON
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ain

Division des personnels

DIPER

Affaire suivie par :
Hélène Babin-Dellon
Stéphanie Commaret
Céline Dubief

Tél : 04 74 45 58 48
Tél : 04 74 45 58 56
Tél : 04 74 45 58 49
Mél : ce.ia01-diper@ac-lyon.fr

10, rue de la Paix
BP 404
01012 Bourg-en-Bresse Cedex

Bourg-en-Bresse, le 17 mai 2024

L'inspectrice d'académie
directrice académique des services
de l'éducation nationale de l'Ain

à

Mesdames et messieurs les professeur(e)s
des écoles

S/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : campagne d'appel à candidatures sur des postes à profil (recrutement spécifique), à l'issue de la phase informatisée du mouvement intra-départemental, à pourvoir à titre provisoire pour l'année scolaire 2024-2025.

Références :
Code général de la fonction publique
Lignes directrices de gestion ministérielles (LDGM) du 25 octobre 2021
Lignes directrices de gestion académiques (LDGA) du 1er mars 2022
Note de service du 12 octobre 2023 (NOR MENH2326873N) parue au Bulletin Officiel (BO) de l'éducation nationale n° 39 du 12 octobre 2023 relative à la mobilité des personnels enseignants du premier degré – rentrée scolaire 2024

Annexe accessible en cliquant sur le lien ci-contre : Liste des postes à profil à définitivement vacants et provisoirement vacants à compter de la rentrée scolaire 2024.

La présente circulaire fixe les modalités de candidature, à l'issue de la phase informatisée du mouvement intra-départemental, sur des postes à profil non pourvus au 1er septembre 2024.
L'attention de tous est appelée sur le fait que cette campagne intervenant pendant la phase d'ajustement, l'affectation ne pourra être prononcée qu'**à titre provisoire**.

Cependant, deux modalités sont prévues, selon la vacance du poste :

- Pour les postes vacants, une pérennisation sera envisageable à compter de la rentrée scolaire 2025, sur demande l'agent, sous réserve de détenir ou d'obtenir les titres et certifications requises et de recueillir des avis hiérarchiques favorables.
- Pour les postes actuellement vacants de manière provisoire et dans l'hypothèse d'une vacance définitive à compter de la rentrée scolaire 2025, une nouvelle campagne de recrutement sur appel à candidatures sera alors organisée afin d'assurer la publicité de ce poste en tant que « poste vacant ».

Pour information, l'accès aux postes à exigences particulières ou à pré-requis non pourvus au 1er septembre 2024, fera l'objet d'appels à candidatures spécifiques, précisant les modalités de classement et de départage. Ils seront publiés prochainement sur IDEAL.

Le recrutement sur un poste à profil

Il s'agit d'une modalité de recrutement pour laquelle l'adéquation entre le poste et le profil (compétences et/ou qualifications requises et/ou expérience …) doit être la plus étroite, dans l'intérêt du service. La sélection des candidats s'effectue alors hors barème et ne vaut que pour le poste demandé et pour l'année scolaire concernée.
Le départage des candidats sera effectué par une commission, qui établira une liste avec un classement.

Le traitement des candidatures

Les enseignants intéressés doivent faire acte de candidature via colibris, en transmettant leur CV et leur lettre de motivation. Après le recueil de l'avis de l'IEN de circonscription et la vérification par la division des personnels des titre(s) et diplôme(s) requis, ils seront convoqués à un entretien devant la commission départementale via un mail adressé sur leur boîte mail académique.
Les entretiens se dérouleront durant la période prévue au calendrier ci-dessous.

Au cours de cet entretien, sont notamment appréciées les motivations des enseignants.

Les agents ayant déjà candidaté sur Colibris, durant la première campagne de recrutement, pour un ou plusieurs postes à profil identifiés comme « susceptibles d'être vacants », feront automatiquement partie du vivier dans le cadre de cette seconde vague de recrutement (pour les postes vacants uniquement). Ils pourront alors suivre leur démarche sur la plateforme Colibris.

Les candidats reçus en entretien recevront un mail sur leur boîte académique les informant de la suite donnée à leur candidature.

L'arrêté d'affectation à titre provisoire sera transmis par voie postale. *(Le candidat retenu sera affecté à titre provisoire sur la totalité de l'année, il reste titulaire de son poste ou de celui obtenu lors du mouvement.)*

La liste des postes à profil à pourvoir à titre provisoire pour l'année scolaire 2024-2025 sera disponible sur la plateforme Colibris : https://demarches-lyon.colibris.education.gouv.fr/d01_diper_appel-a-candidature_2024/

Les fiches de postes seront consultables, annexe page 1. Si toutefois, la fiche de poste n'était pas disponible, il conviendra de vous rapprocher des circonscriptions.

La nomination

La candidature à ce type de poste relève d'un choix personnel et réfléchi. Il est ainsi précisé que tout enseignant qui postule sur un poste à profil s'engage à rejoindre ce poste dès lors que sa candidature est retenue.

De plus, cette nomination étant à titre provisoire, chaque situation sera étudiée conformément aux modalités susvisées, selon la modalité de la vacance du poste, définitive ou provisoire dans le cadre de cette campagne.

Exemples :

*Le poste est actuellement vacant de manière provisoire : titulaire ou non du CAPPEI, ma candidature a été retenue pour la nature de poste ULIS, je suis affecté(e) à titre provisoire du 01/09/N au 31/08/N+1 sur le poste sur lequel j'ai candidaté et conserve mon poste obtenu à titre définitif. Il n'y a pas de pérennisation possible, en cas de vacance définitive, il fera l'objet d'un appel à candidatures

*Le poste est vacant de manière définitive avec pérennisation possible : Titulaire ou non du CAFIPEMF, ma candidature a été retenue pour la nature de poste conseiller pédagogique de circonscription de l'ASH, je suis affecté(e) à titre provisoire du 01/09/N au 31/08/N+1 sur le poste sur lequel j'ai candidaté et conserve mon poste obtenu à titre définitif. Ce poste étant vacant, il sera possible que je sois pérennisé sur ce poste ; pérennisation possible dès la rentrée scolaire 25, sous réserves des avis hiérarchiques favorables et des titres et/ou diplômes requis.

ATTENTION : L'obtention d'un poste à profil à l'issue des commissions de recrutement vaut engagement de l'agent à ne pas participer à un autre appel sur l'année scolaire en cours.

L'agent qui obtiendra un poste à profil à titre provisoire, reste titulaire de son poste ou de celui obtenu lors du mouvement.

CALENDRIER

Etape	Date
Publication de la circulaire	17 mai
Phase de candidature	21 mai (12h) au 29 mai (20h) 2024 sur Colibris
Convocation des agents	3 au 5 juin 2024 (messagerie académique)
Commission de recrutement	6 juin au 19 juin 2024
Résultats des entretiens	Les 20 et 21 juin 2024 (messagerie académique)

Marilyne Rémer